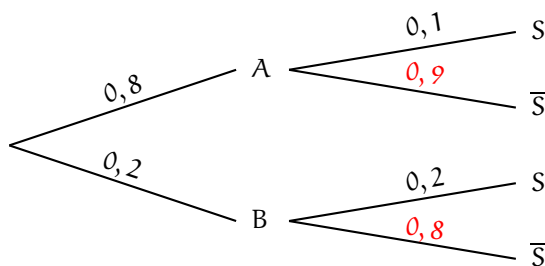


Asie 2013. Enseignement spécifique

EXERCICE 1 : corrigé

Partie A

1) Représentons la situation par un arbre.



2) a)

$$p(B \cap \bar{S}) = p(B) \times p_B(\bar{S}) = p(B) \times (1 - p_B(S)) = 0,2 \times (1 - 0,2) = 0,16.$$

$$p(B \cap \bar{S}) = 0,16.$$

b) La probabilité demandée est $p(\bar{S})$. D'après la formule des probabilités totales,

$$p(\bar{S}) = p(A \cap \bar{S}) + p(B \cap \bar{S}) = p(A) \times p_A(\bar{S}) + p(B) \times p_B(\bar{S}) = 0,8 \times (1 - 0,1) + 0,2 \times (1 - 0,2) = 0,88.$$

$$p(\bar{S}) = 0,88.$$

3) La probabilité demandée est $p_S(B)$. D'après les deux questions précédentes $P(S) = 1 - P(\bar{S}) = 1 - 0,88 = 0,12$ et $P(B \cap S) = P(B) - P(B \cap \bar{S}) = 0,2 - 0,16 = 0,04$. Donc

$$p_S(B) = \frac{p(B \cap S)}{p(S)} = \frac{0,04}{0,12} = \frac{1}{3} = 0,33 \text{ arrondi au centième.}$$

$$p_S(B) = \frac{1}{3} = 0,33 \text{ arrondi au centième.}$$

Partie B

1) X suit une loi binomiale. En effet,

- 10 expériences identiques et indépendantes sont effectuées ;
- chaque expérience a deux issues à savoir « la boîte est sans trace de pesticide » avec une probabilité $p = P(\bar{S}) = 0,88$ d'après la question 2)b) de la partie A et « la boîte a des traces de pesticide » avec une probabilité $1 - p = 0,12$.

Donc, X suit une loi binomiale de paramètres $n = 10$ et $p = 0,88$.

2) La probabilité demandée est $P(X = 10)$.

$$P(X = 10) = \binom{10}{10} \times 0,88^{10} \times 0,12^0 = 0,88^{10} = 0,28 \text{ arrondi au centième.}$$

3) La probabilité demandée est $P(X \geq 8)$. La calculatrice fournit

$$P(X \geq 8) = 0,89 \text{ arrondi au centième.}$$

Partie C

1) L'intervalle de fluctuation asymptotique de la variable aléatoire F au seuil de 95% est

$$\left[0,88 - 1,96 \frac{\sqrt{0,88 \times (1 - 0,88)}}{\sqrt{50}}, 0,88 + 1,96 \frac{\sqrt{0,88 \times (1 - 0,88)}}{\sqrt{50}} \right] = [0,78; 0,98],$$

en arrondissant de manière à élargir un peu l'intervalle.

2) On note tout d'abord que $n \geq 30$ puis que $np = 50 \times 0,88 = 44$ et $n(1 - p) = 50 \times 0,12 = 6$ et donc que $np \geq 5$ et $n(1 - p) \geq 5$.

La fréquence de boîtes sans trace de pesticides est $f = \frac{50 - 12}{50} = \frac{76}{100} = 0,76$. Cette fréquence n'appartient pas à l'intervalle de fluctuation déterminé en 1). Donc, l'inspecteur de la brigade de répression peut décider, au seuil de 95%, que la publicité est mensongère.